



SE SAVOIR ENTOURÉ,
ÇA CHANGE LA VIE

APICIL IFC EXTERNALISATION DE VOTRE PASSIF SOCIAL

Des solutions collectives

pour améliorer la performance sociale de votre entreprise

Document publicitaire à caractère non contractuel

[apicil.com](https://www.apicil.com)

 GROUPE
APICIL

INDEMNITÉ DE FIN DE CARRIÈRE (IFC)

A la fin de sa vie professionnelle, chaque salarié perçoit une Indemnité de Fin de Carrière (IFC) versée par son entreprise.

Le Groupe APICIL évalue vos engagements sociaux et vous accompagne pour constituer le contrat destiné à financer ces indemnités de départs en retraite.



Avec APICIL IFC, vous transformez cette obligation légale et conventionnelle en avantage financier et fiscal.



NOUVEAU : OPTION IL*

Vous pouvez également provisionner vos indemnités de licenciement et de rupture conventionnelle avec le nouveau contrat APICIL HORIZEN IFC-IL.

* IL : Indemnités de licenciement

L'IFC à régler au salarié partant à la retraite est **fixée par** :

- le code du travail (minimum légal) ou,
- la convention collective appliquée dans l'entreprise ou,
- un accord collectif d'entreprise signé avec les partenaires sociaux.

Les données propres au salarié influent sur le montant de l'indemnité, qui peut représenter plusieurs mois de salaire brut :

- l'ancienneté dans l'entreprise,
- le salaire en fin de carrière,
- la catégorie professionnelle.

Le mode de départ influe également sur le montant de cette indemnité :

- départ volontaire,
- mise à la retraite.

POURQUOI EXTERNALISER SES PROVISIONS IFC AVEC APICIL ?



LA FISCALITÉ

- Déductibilité des cotisations versées du bénéfice imposable à l'impôt sur les sociétés (art 39 du CGI)
- Produits financiers en franchise d'impôt
- Exonération de la taxe sur les conventions d'assurances (9 %) (art. 998,3° du CGI) sur le contrat IFC . Si vous optez pour un contrat mixte IFC-IL, la taxe n'est pas exonérée.



LA GESTION FINANCIÈRE (1)

- L'externalisation vers un contrat d'assurance permet de bénéficier de la performance de divers supports (fonds en euros et supports en unités de compte) ⁽²⁾

(1) Les performances passées ne préjugent pas des performances à venir.

(2) Les montants investis sur des supports en unités de compte ne sont pas garantis mais sont sujets à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.



LA VALORISATION DE L'ENTREPRISE

- La gestion externe des IFC préserve la valeur patrimoniale de l'entreprise en sécurisant le financement du passif social.



GESTION PRÉVISIONNELLE DES CHARGES ET OPTIMISATION DE LA TRÉSORERIE

- La charge financière des IFC peut être répartie sur plusieurs années, évitant ainsi les « à-coups » de trésorerie



LA SÉCURISATION DES ENGAGEMENTS

- L'externalisation permet de garantir le paiement des prestations par les provisions constituées auprès de l'assureur.⁽³⁾

(3) Dans la limite des provisions constituées.



UNE AIDE PERSONNALISÉE À L'ANTICIPATION

- Une évaluation gratuite des obligations de l'entreprise.



LA SOUPLESSE

- Liberté des versements (pas d'obligation d'alimentation du contrat)
- Choix des supports d'investissement



L'EXPERTISE

- L'accompagnement d'un expert épargne retraite
- Le calcul du passif social par des actuaires spécialisés

4^e GROUPE
DE PROTECTION
SOCIALE EN FRANCE*

46 886
ENTREPRISES ADHÉRENTES

16,5 M€
EN ACTION SOCIALE
(tous périmètres cofondus)

 **2,2 M**
D'ASSURÉS PRINCIPAUX

 **2 144**
COLLABORATEURS

2,4 Md €

DE CHIFFRE D'AFFAIRES
EN ASSURANCE
DE PERSONNES

11,3 M€
D'ENCOURS EN ÉPARGNE
ASSURANTIELLE ET
BANCAIRE

1,6 M€
DE COTISATIONS
EN RETRAITE
COMPLÉMENTAIRE

*Source : Classement Argus 2017 / Source des chiffres du Groupe APICIL : rapport d'activité 2017

Parce que le Groupe APICIL protège les personnes, toutes les personnes, rien que les personnes, nous nous engageons au quotidien à accompagner chacun de vous dans tous vos projets, qu'ils soient personnels ou professionnels. **Car nous savons que se savoir bien entouré, ça change la vie !**

 GROUPE
APICIL

APICIL Prévoyance : Institution de prévoyance régie par le titre III du livre IX du code de la Sécurité sociale.
Siège Social : 38 rue François Peissel – 69300 Caluire et Cuire.

Groupe APICIL certifié ISO 9001 : 2015 et EN 15838 : 2009 (Relation Clients) par SQS.

Septembre 2018 – Conception : APICIL – Crédit photo : Istock

ER18/FCR0268

Document publicitaire à caractère non contractuel